

MÉMOIRE

Financement des services d'eau

Février 2025





Présentation de Réseau Environnement

Réseau Environnement est un organisme à but non lucratif issu de la fusion de deux associations créées il y a près de 60 ans. La mission de l'association est de catalyser l'économie verte¹ au Québec. Carrefour d'informations et d'expertises favorisant l'émergence de solutions environnementales, l'association assure l'avancement des technologies et de la science dans une perspective de développement durable. Elle rassemble des personnes expertes des domaines public, privé et académique qui œuvrent dans les secteurs de l'eau, des matières résiduelles, de l'air, des changements climatiques, de l'énergie, des sols, des eaux souterraines et de la biodiversité.

¹ L'économie verte est une approche pour mettre en œuvre le développement durable (ISQ, 2020). C'est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources (PNUE, 2011).

Table des matières

Présentation de Réseau Environnement	2	Le soutien financier des personnes à faible revenu de façon à leur assurer l'accès à des services d'eau de qualité	17
Glossaire	4		
Mise en contexte	6	Recommandation n° 3 : bonifier le crédit d'impôt pour solidarité (provincial) et le crédit pour la TPS (fédéral) pour assurer l'équité verticale	18
Enjeux financiers et défis d'investissement des infrastructures en eau	7	La tarification équitable des ICI et une approche volontaire aux compteurs d'eau résidentiels pour atteindre l'équité horizontale	19
La gestion intégrée des ressources en eau : défis et perceptions	8		
La pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de l'eau	11	Recommandation n° 4 : implanter une tarification volumétrique des usagers industriels, commerciaux et institutionnels	20
Sensibilisation et financement des services d'eau au Québec : un enjeu de durabilité	12	Recommandation n° 5 : offrir aux citoyens la possibilité d'obtenir ou de faire installer un compteur d'eau de manière volontaire, avec obligation pour les municipalités dépassant 90 % de leur capacité.	20
Un enjeu partagé, un financement partagé pour assurer l'équité intergénérationnelle et permettre l'efficacité des services d'eau	14	Conclusion	23
Recommandation n° 1 : viser l'autofinancement des services d'eau municipaux pour 2032	15	Sommaire des recommandations	24
Recommandation n° 2 : financer le déficit et les coûts de mise aux normes par les gouvernements du Québec et du Canada	16	Références	25

Glossaire

Le glossaire suivant vise à définir certains termes clés utilisés dans cette prise de position afin de faciliter la compréhension du texte. Les définitions sont tirées telles quelles du Guide de gestion des actifs municipaux pour le renouvellement des infrastructures ponctuelles en eau (CERIU, 2020) ou du lexique du Guide d'élaboration d'un plan de gestion d'actifs municipaux du CERIU (CERIU, 2023a).

Actif

Un actif est une composante matérielle corporelle qui a une certaine valeur et permet la prestation de services. Cela comprend, sans s'y limiter, les routes, les trottoirs, les ponts, les réseaux d'eau potable et d'égouts, les bâtiments, les installations récréatives, les parcs et les véhicules.

Bonification de l'offre de service

Investissements nécessaires à l'ajout et l'amélioration d'infrastructures. Les projets de bonification de l'offre de service concernent tous les projets d'amélioration de services, d'agrandissement ou d'ajout d'infrastructures. Ces travaux, généralement planifiés et réalisés dans le cadre d'un ou de plusieurs projets, permettent d'améliorer la qualité de vie des citoyens, d'adapter les infrastructures aux besoins actuels et futurs, ainsi que d'accroître l'accès à des services fiables, économiques et durables.

Déficit de maintien d'actifs (DMA)

Valeur des travaux requis pour rétablir l'état physique d'une infrastructure à un niveau au moins satisfaisant.

Entretien

Travaux de faible envergure permettant la poursuite de l'exploitation d'un actif. Ces travaux ne sont normalement pas réalisés dans le cadre d'un projet, mais dans le cadre d'une maintenance régulière des actifs.

Maintien d'actifs régulier

Travaux d'envergure requis pour maintenir l'état d'une infrastructure dans un état au moins satisfaisant.

Mises aux normes

Les projets de mise aux normes représentent des travaux majeurs en maintien de l'offre de service à réaliser sur un ouvrage, en vertu d'une loi, d'un code ou d'une règle exécutoire. Il est à noter que les travaux qui correspondent, par exemple, à un remplacement de composant majeur en vue de respecter des normes techniques de conception ou des normes de santé et de sécurité, doivent être considérés dans les coûts de maintien de l'offre de service, suite à l'évaluation de son état.

Plan de gestion des actifs (PGA)

Information documentée précisant les activités, les ressources et les délais nécessaires pour qu'un actif individuel ou un groupement d'actifs atteigne les objectifs de gestion des actifs de l'organisation. Un PGA devrait définir les activités à entreprendre relativement aux actifs et énoncer des objectifs précis et mesurables (p. ex., délais et ressources à employer). (Source : ISO 55000:2014)

Remplacement

Le remplacement consiste à remplacer l'actif complet ayant atteint sa durée de vie utile, par un actif semblable fournissant un niveau de service équivalent ou amélioré. Les coûts induits par ces activités sont définis comme coûts de renouvellement.

Renouvellement

Activités qui visent à maintenir, à rétablir l'état physique d'un actif ou à le remplacer afin de prolonger sa durée de vie utile, d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins auxquelles il est destiné, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

Risque

Le risque est la combinaison de la vraisemblance (ou probabilité) que survienne un événement indésirable et des conséquences de cet événement.



Mise en contexte

Dans les dernières décennies, le Québec a connu une réduction substantielle de la quantité d'eau distribuée, atteignant environ un tiers de moins qu'auparavant. Cette amélioration est en grande partie attribuée à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), qui a su mobiliser toutes les parties prenantes à l'importance de la conservation de cette précieuse ressource. Les statistiques révèlent qu'en 2001, la quantité d'eau distribuée au Québec était de 777 litres par personne par jour. En 2021, cette quantité a diminué à 515 litres, un chiffre qui souligne l'ampleur de la transition vers une gestion plus durable (Institut de la statistique du Québec, 2024). Avec la 3^e édition de la SQEEP (2026-2032) prévue pour être lancée au printemps 2026, il est essentiel de reconnaître ces progrès tout en soulignant qu'il en reste encore beaucoup à faire pour atteindre des niveaux de consommation véritablement durables. Par comparaison, nous consommons plus de 50 % de plus qu'en Ontario, où la quantité totale distribuée est de 335 litres par personne par jour. D'autre part, le Québec souffre d'un déficit chronique de financement de ses infrastructures, qui sont garantes de services d'eau (potables et usées) de qualité pour l'ensemble de la population.

Ainsi, une réflexion approfondie sur les stratégies futures s'avère cruciale pour continuer à réduire notre empreinte hydrique et garantir la disponibilité de l'eau potable de qualité en quantité suffisante pour les générations à venir.

Enjeux financiers et défis d'investissement des infrastructures en eau

La SQEEP a effectivement permis d'obtenir des résultats significatifs en matière de réduction de la consommation d'eau par habitant (Institut de la statistique du Québec, 2024).

Cependant, sur le plan du financement, la situation demeure pratiquement inchangée depuis le lancement de la Politique nationale de l'eau au début des années 2000. Avec un patrimoine public d'infrastructures en eau évalué à près de 200 milliards de dollars (CERIU, 2023b), il est urgent d'apporter les soins nécessaires pour le préserver et l'améliorer. En dépit des avancées dans la gestion de la ressource, le financement des infrastructures et des services d'eau reste insuffisant, ce qui expose les Québécoises et les Québécois à un risque croissant de ruptures de service. Face à ces défis, il est impératif non seulement de préserver la ressource et de promouvoir une consommation responsable, mais aussi de garantir la capacité à traiter et à distribuer cette eau de manière fiable et durable aux usagers. Un investissement soutenu dans l'infrastructure, ainsi qu'une révision des mécanismes de financement, sont essentiels pour assurer la résilience des services d'eau à long terme.

Concernant le portrait financier actuel des services d'eau, le rapport de 2021 sur l'usage de l'eau au Québec révèle que, en moyenne, seulement 42% des coûts liés à la gestion de l'eau sont recouverts (MAMH, 2021). Cette situation s'explique principalement par les pratiques actuelles de financement des services d'eau dans les municipalités québécoises. Celles-ci se limitent généralement à recouvrer une partie des dépenses associées à trois grands postes: le service de la dette pour les travaux majeurs

(tels que le traitement de l'eau et la maintenance des conduites principales), le budget direct de fonctionnement des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées, ainsi qu'une portion plus ou moins importante du budget de fonctionnement du réseau de distribution. Cependant, cette approche ne permet pas de couvrir l'ensemble des dépenses, notamment les coûts généraux, administratifs et les besoins en immobilisations pour maintenir et moderniser les infrastructures existantes. Cette insuffisance de financement contribue à fragiliser la viabilité à long terme des services d'eau.

Au Québec, la situation des infrastructures en eau est préoccupante, car 10% de la valeur de remplacement totale du parc d'actifs est considérée à risque de défaillance élevé ou très élevé selon le Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec (PIEMQ) (CERIU, 2023b). Si ce pourcentage peut paraître faible, il ne faut pas oublier que la qualité d'un réseau ne vaut pas mieux que son maillon le plus faible, et que la moindre défaillance prive des citoyens du service essentiel qu'est l'accès à domicile d'une eau de qualité. Cette dégradation met en évidence un déficit de maintien des actifs estimé à 19,3 milliards de dollars en 2024 (CERIU, 2025), ce qui souligne l'urgence d'investir dans la rénovation et la mise à niveau de ces infrastructures essentielles. En parallèle, le PIEMQ fait état de la valeur de remplacement de ces infrastructures, qui représente une mesure clé pour évaluer les coûts nécessaires pour restaurer ou remplacer les éléments défectueux. Le manque d'entretien de ces infrastructures compromet non seulement leur fiabilité, mais aussi la qualité et la sécurité de l'approvisionnement en eau pour la population québécoise. Il en est de même pour la qualité des rejets d'eaux usées dans les milieux récepteurs, causant des impacts environnementaux non négligeables sans compter les dommages directs causés par la gestion inadéquate des eaux pluviales.

La gestion intégrée des ressources en eau : défis et perceptions

La gestion de l'eau est un enjeu majeur qui nécessite une approche globale et intégrée, prenant en compte l'ensemble du cycle de l'eau : les eaux pluviales, potables et usées. Cette approche vise à assurer une gestion durable et cohérente des ressources en eau, en optimisant leur utilisation à chaque étape du cycle. En intégrant des solutions innovantes pour la gestion des eaux pluviales, le traitement des eaux usées et la distribution de l'eau potable, il devient possible de répondre efficacement aux défis liés à la qualité et à la disponibilité de l'eau. Une gestion intégrée permet ainsi de mieux anticiper et gérer les risques de pollution, de rupture d'approvisionnement et de surcharge des infrastructures, tout en conciliant les besoins croissants en eau avec la protection des ressources naturelles.

En 2012, le Québec a adopté l'approche de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), qui vise à concilier les besoins humains et environnementaux tout en assurant une gestion

durable de l'eau. Toutefois, parmi les principes de la GIRE, celui du coût de l'eau n'a pas été abordé de manière suffisamment approfondie. En effet, bien que le Québec soit perçu comme un territoire abondant en eau, cette abondance concerne principalement les bassins fluviaux, et seulement une portion restreinte de ces bassins est réellement accessible pour l'approvisionnement en eau. Cette perception erronée de l'eau comme une ressource illimitée, en raison de la vaste couverture des bassins fluviaux, entraîne des résistances à la mise en œuvre de politiques visant à réduire la consommation d'eau, comme la tarification volumétrique ou à la tarifier adéquatement. En conséquence, ces initiatives sont souvent perçues négativement, en partie à cause de la crainte d'une augmentation des coûts pour les usagers. Cette incompréhension peut ainsi freiner les efforts nécessaires pour une gestion plus responsable et équitable de l'eau au Québec. (Savary, 2024; Houle, 2024)



Mesure et production d'eau potable au Québec et ailleurs

Réseau Environnement représente la section québécoise de l'American Water Works Association (AWWA), la plus grande organisation mondiale réunissant des professionnels du secteur de l'eau potable. L'AWWA recommande que chaque service d'eau mesure avec précision l'eau prélevée dans son système ainsi que celle distribuée aux points de service de ses citoyens (AWWA, 2024). Au Québec, «17% des branchements de service sont équipés de compteurs d'eau et permettent de mesurer environ le quart de l'eau consommée » (MAMH, 2021, p. 27). Cette proportion nous distingue nettement d'autres régions, comme l'Ontario ou le reste du Canada, où la consommation d'eau est suivie de manière plus systématique. Cette absence de mesure à grande échelle a un impact direct sur la gestion de la ressource. Contrairement à d'autres provinces ou pays, où cette approche incite les usagers à adopter des comportements plus responsables et économes en eau, les Québécoises et les Québécois sont moins sensibilisés à l'importance de leur consommation individuelle. D'autre part, ce faible taux rend plus complexe la détection des fuites. Pris ensemble, ces deux facteurs pourraient en partie expliquer l'écart de consommation d'eau observé entre le Québec et ses voisins, avec des chiffres pouvant être jusqu'à plus de 50% plus élevés qu'en Ontario, comme le suggère le Tableau 1.

Tableau 1

Consommation totale et résidentielle de l'eau potable et pourcentage des ménages possédant un compteur d'eau

Région	Consommation totale d'eau potable (L/pers/j) ³	Consommation résidentielle d'eau potable (L/pers/j) ³	Pourcentage de ménages possédant un compteur d'eau (%) ⁴
Québec	515	257	9
Ontario	335	187	50
Canada	401	223	36

² La quantité d'eau consommée totale est équivalente à la quantité produite qui inclut la consommation résidentielle, la consommation non résidentielle ainsi que les pertes d'eau sur les réseaux de distribution.

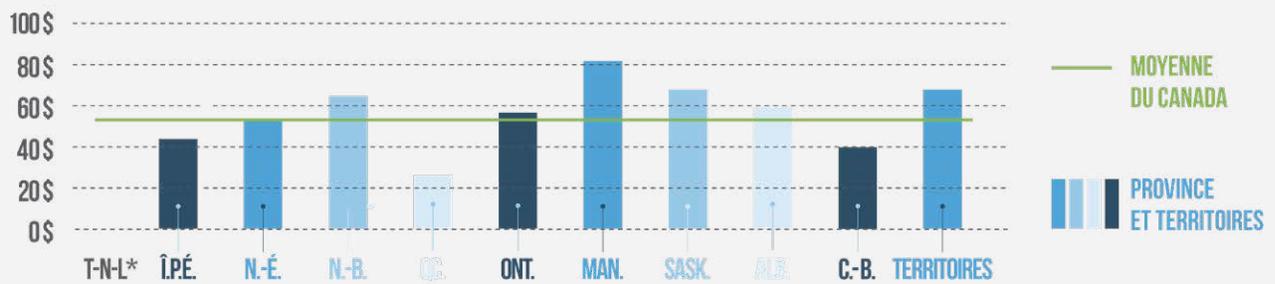
³ (Statistique Canada, 2021a)

⁴ (Statistique Canada, 2021a)

Par ailleurs, le Graphique 1 ci-dessous illustre le cœur de la problématique au Québec, soit que les services d'eau ne sont pas tarifés à leur juste valeur. La comparaison avec d'autres provinces appuie ce fait. Évidemment, l'objectif n'est pas de tarifier pour rejoindre les autres provinces, mais bien de financer le coût réel de nos services, qui s'élèvent en moyenne à 690\$/pers/année (gouvernement du Québec, 2024).

Graphique 1

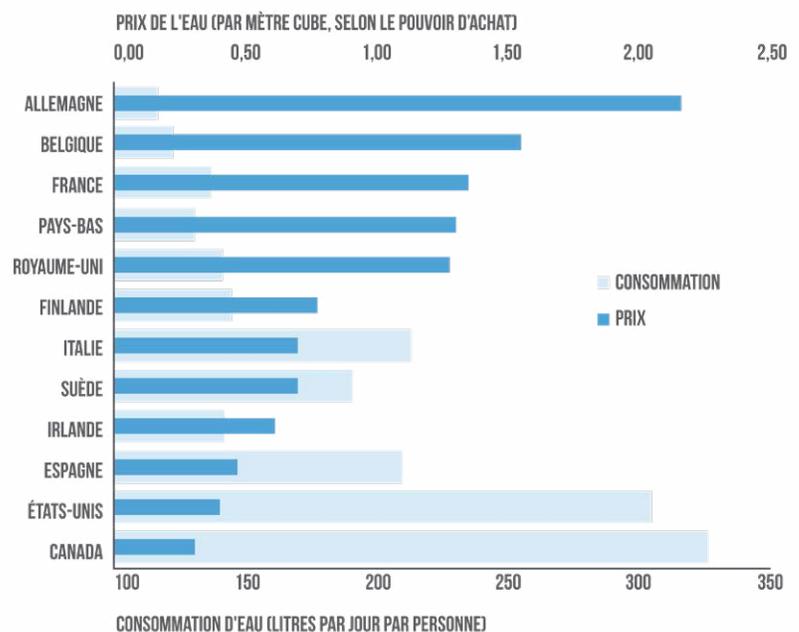
Tarifs moyens basés sur la consommation des services d'eau et d'égout (25 m3 par mois), par province ou territoire (Environnement Canada, 2011)



En d'autres mots, en plus de ne pas être mesurés adéquatement, les services d'eau au Québec ne sont pas facturés au juste coût actuellement. D'autre part, le Graphique 2 permet de constater que la consommation est plus faible là où elle est facturée plus cher, indiquant que la demande d'eau est sensible au prix.

Graphique 2

Comparaison internationale de la consommation d'eau et du prix de l'eau par m3 (CAC, 2009)



La pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de l'eau

Dans un autre ordre d'idée, l'exploitation des infrastructures en eau est étroitement liée à un autre enjeu majeur : la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans ce domaine. Le vieillissement de la population, combiné à la rareté des talents dans les régions éloignées, accentue cette problématique, notamment dans les métiers normés liés à l'eau tels que les opérateurs de traitement ou les techniciens en gestion des réseaux (Enviro Compétences, 2020). Une solution possible pour pallier cette pénurie pourrait résider dans un investissement renforcé dans l'éducation et la formation des travailleurs, en particulier dans les zones hors des grands centres urbains. Le financement dédié pourrait ainsi être utilisé pour développer des programmes de formation adaptés, visant à attirer et à former des employé(e)s qualifié(e)

s, tout en encourageant le recrutement dans les régions plus rurales. Plusieurs programmes font d'ailleurs la promotion de bourses d'études pour leurs formations en eau (Université Laval, 2024). Une autre solution serait de favoriser l'adoption de nouvelles technologies permettant d'automatiser certaines activités et de réduire les besoins en main-d'œuvre (télérelève de compteurs d'eau, lecture à distance des chambres de surpresseur, régulateurs de pression, stations de pompage, etc.). En intégrant cet aspect éducatif à la solution, il serait possible de limiter les risques liés à la dégradation des infrastructures en eau dans les années à venir, en assurant la disponibilité d'une main-d'œuvre compétente et suffisante pour soutenir un entretien de qualité et prévenir d'éventuels dysfonctionnements.



Vulnérabilité accrue et enjeux économiques face aux changements climatiques

Outre les enjeux déjà mentionnés, le Québec se trouve de plus en plus vulnérable face aux impacts des changements climatiques, tels que les pluies diluviennes et les inondations (Ouranos, 2018). Ces événements extrêmes peuvent entraîner des conséquences dramatiques sur la gestion des eaux, notamment en surchargeant les infrastructures et en compliquant le traitement de l'eau. À l'inverse, des épisodes de sécheresse, en particulier durant les périodes estivales, affectent directement l'approvisionnement en eau, en particulier pour les entreprises décentralisées. Ces conditions peuvent engendrer des restrictions d'usage dans certaines municipalités, mettant ainsi à risque l'activité économique des entreprises dépendantes d'un approvisionnement constant en eau. L'accès à l'eau devient alors un enjeu économique majeur pour ces industries, qui se voient contraintes de limiter leur consommation tout en étant incitées à adopter des pratiques plus durables pour réduire leur empreinte hydrique.

Il est important de souligner que, contrairement aux infrastructures construites, les services offerts par les écosystèmes naturels, tels que les zones humides et les forêts, peuvent être moins coûteux en termes de maintenance tout en offrant des solutions efficaces pour la gestion de l'eau, notamment dans la prévention des inondations. L'intégration de ces services naturels dans les stratégies de gestion de l'eau permettrait non seulement de réduire les coûts d'entretien, mais aussi d'augmenter la résilience face aux événements climatiques extrêmes. En parallèle, l'émergence de nouveaux contaminants, tels que le manganèse ou les substances perfluoroalkylées (SPFA), ainsi que les normes strictes qui y sont associées, soulignent la nécessité pour les villes et municipalités de répondre aux exigences de plus en plus complexes en matière de qualité

de l'eau. Ces nouveaux défis nécessitent une vigilance accrue dans la surveillance et le contrôle des rejets des industries connectées aux réseaux d'eaux usées. Les municipalités portent ainsi une responsabilité importante dans le respect des normes environnementales, en veillant à ce que les industries respectent les limites imposées pour protéger la santé publique et préserver la qualité des ressources en eau. Il est crucial que ces enjeux soient pris en compte dans les stratégies de gestion intégrée de l'eau, en impliquant également les secteurs industriels dans la réflexion sur la réduction de la consommation et la gestion des rejets.

Sensibilisation et financement des services d'eau au Québec : un enjeu de durabilité

La prise de conscience de la finitude de l'eau progresse au sein de la population québécoise. De plus en plus, il est reconnu que l'eau n'est pas une ressource infinie et inépuisable, et que la gestion de cette ressource essentielle doit être responsable et durable. Il devient crucial de faire avancer la reconnaissance de la juste valeur des services d'eau, tant dans l'espace public que chez les décideurs. C'est dans cette optique que Réseau Environnement, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCFP), mène cette année la campagne «Pensez Bleu»⁵, une campagne provinciale de sensibilisation sur la gestion de l'eau destinée à la population. Elle s'inscrit dans le cadre du Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver. Bien que l'eau semble « gratuite » pour certains, qu'il s'agisse de l'eau à la maison, dans les commerces, industries ou institutions, le service qui permet de traiter et de distribuer l'eau potable, ainsi que de collecter et assainir les eaux usées est loin de l'être. Réseau Environnement offre également une formation virtuelle gratuite à l'hiver 2025

5 [pensezbleu.com](https://www.pensezbleu.com)

ayant pour titre *Pour une gestion efficace et pérenne des services d'eau*. Cette formation s'adresse à toutes les parties prenantes du milieu municipal et permet notamment d'augmenter la sensibilisation de la population face à une bonne gestion de l'eau et de se familiariser avec les différents modes de financement pour assurer la qualité et la pérennité des services d'eau au Québec. Le travail de sensibilisation n'est donc pas terminé. Il est important qu'un sentiment d'urgence soit partagé par la population afin que cette dernière comprenne pourquoi des solutions sont proposées.

Face à cette réalité, il est impératif de trouver des solutions pérennes pour financer les services d'eau au Québec. Pour garantir un approvisionnement en eau potable de qualité, 100% du temps, et ce, partout sur le territoire, des mesures doivent être prises pour assurer la pérennité de nos infrastructures. C'est pourquoi Réseau Environnement lance ce nouveau chantier sur le financement des services d'eau au Québec. Avec la force de l'expertise technique et financière de ses membres, l'organisme a mis en place un comité dédié pour prioriser les solutions à adopter. L'objectif est de combler le déficit de maintien des infrastructures et de garantir la résilience des réseaux d'approvisionnement en eau face aux défis futurs. Comme mentionné, le vrai coût de l'eau correspond en moyenne à environ 690\$/personne/an alors que les revenus collectés ne sont que de 290\$/personne/an, soit un manque à gagner de 400\$/personne/an. Rappelons que chaque dollar investi dans les infrastructures d'eau rapporte, de manière conservatrice, 1,72\$ à la société québécoise en coûts évités pour les municipalités, en bénéfices de santé et environnementaux. Les coûts évités pour les municipalités constituent à eux seul 1,18\$ de ce total. Cela signifie que, sur le plan financier, les investissements en infrastructures sont rentables sur la durée pour les municipalités et, donc, pour les contribuables. (Groupe Ageco, 2021)

Par la présente, le comité de Réseau Environnement, rassemblant une trentaine de membres des secteurs public, privé et académique, propose cinq recommandations pour régler les enjeux mentionnés. Ces recommandations s'appuient sur des objectifs d'équité, une valeur chère aux Québécoises et aux Québécois :

- **l'équité intergénérationnelle, associée au financement partagé des services en eau;**
- **l'équité verticale, associée à l'accès aux services d'eau de qualité aux personnes à faible revenu;**
- **l'équité horizontale, associée à la tarification des usagers industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) et au choix individuel de souscrire ou non à une tarification résidentielle.**





Un enjeu partagé, un financement partagé pour assurer l'équité intergénérationnelle et permettre l'efficacité des services d'eau

L'équité intergénérationnelle vise à ce que les générations futures ne subissent pas les négligences du passé. Dans le contexte des services d'eau, où la durée de vie de certaines infrastructures s'étend sur de nombreuses décennies, un déficit de maintien d'actifs revient à refiler la facture aux générations futures. D'une part, les gouvernements provincial et fédéral ont un rôle clé à jouer pour absorber les conséquences des négligences du passé en matière de gestion des infrastructures en eau, tout en répondant aux nouvelles exigences environnementales et sanitaires (Recommandation n° 1). D'autre part, il incombe désormais aux municipalités de prendre la responsabilité du maintien et de la gestion de ces infrastructures à partir de ce moment, mettant ainsi un terme à l'iniquité intergénérationnelle future (Recommandation n° 2).

Il est important de souligner que cette approche ne constitue pas une solution immédiate, mais plutôt une responsabilité progressive qui doit s'inscrire dans une stratégie évolutive de gestion des actifs. Pour cela, il est impératif que les gouvernements augmentent leurs investissements dans le maintien des actifs afin de garantir leur bon fonctionnement à long terme. Cet investissement accru devrait être aligné avec les principes de la stratégie de gestion des actifs, visant à optimiser la performance des infrastructures au fil du temps, en tenant compte de leur durée de vie et de leur condition actuelle. En agissant ainsi, les autorités publiques pourront assurer la pérennité des services d'eau, réduire les risques de défaillance et répondre aux enjeux croissants liés à la qualité de l'eau et à sa gestion durable.

Recommandation n° 1: viser l'autofinancement des services d'eau municipaux pour 2032

Dans le cadre de la gestion des infrastructures en eau, il est primordial que les municipalités s'orientent vers l'autofinancement afin de garantir la pérennité des services d'eau potable et d'assainissement. L'autofinancement est nécessaire pour couvrir l'ensemble des coûts liés à l'exploitation, ce qui inclut à la fois l'entretien des infrastructures existantes et leur exploitation quotidienne. Cela signifie que le coût intégral de l'eau doit être pris en compte pour s'assurer que le financement couvre non seulement les coûts immédiats de fourniture, mais aussi ceux liés à la maintenance à long terme et au renouvellement des infrastructures (FCM, 2006).

La constitution d'une réserve financière dédiée aux infrastructures en eau apparaît comme une mesure essentielle pour permettre aux municipalités de maintenir ces infrastructures dans un état optimal. L'objectif de la réserve financière est de payer comptant le maintien des infrastructures et, ainsi, d'éviter de payer des intérêts sur des dépenses courantes. Un deuxième objectif est de lisser les revenus pour faire face aux pointes d'investissement sans devoir surcharger les contribuables. Cependant, cette réserve à elle seule ne suffit pas. Il est nécessaire de la compléter par des mécanismes d'investissement réguliers et suffisants, afin de garantir une gestion durable des infrastructures sur le long terme. À cet égard, des seuils minimums d'investissement pourraient être définis, par exemple, dans le cadre de la mise en œuvre de la SQEEP 2026-2032, ou à travers des lois inspirées des modèles des fonds de prévoyance utilisés pour les condominiums.

Pour aller plus loin, il serait pertinent d'introduire une obligation réglementaire imposant aux municipalités de constituer une réserve financière spécifique pour leurs infrastructures

en eau. Cette réserve pourrait être simplifiée et soutenue par des outils financiers dédiés, afin de faciliter son intégration et son suivi. Une telle mesure devrait être intégrée aux Plans de gestion d'actifs (PGA) des municipalités, assurant ainsi une approche structurée et pérenne de la gestion des infrastructures en eau, tout en garantissant l'efficacité de leur entretien et leur modernisation continue.

Ce modèle garantirait une gestion plus autonome et durable à long terme, et réduirait la dépendance des municipalités vis-à-vis des subventions publiques. Pour des raisons évidentes de faisabilité, administrative et financière, les mesures énoncées devront être introduites progressivement, pour viser l'autofinancement à l'horizon 2032, pour suivre la cible de la SQEEP 2026-2032. Le secteur privé pourrait avoir un rôle à jouer dans la mise en œuvre de projets d'entretien. Au début des années 2000, le MAMH et la Ville de Valcourt avaient procédé à un projet pilote visant un projet clé en main; soit la conception, la construction, le financement et l'exploitation pour une période de 15 ans afin de réaliser la mise à niveau réglementaire de leur usine de production d'eau potable et divers équipements de distribution; ainsi que pour la mise à niveau de leurs infrastructures souterraines d'eaux usées et pluviales dont la séparation d'eaux sanitaires des eaux combinées. Les dépenses liées au remplacement d'équipements étaient payées par l'exploitant pour le premier 3 000 \$ et l'excédent était assumé par la ville. Pour finir, on rappelle qu'un financement accru des services d'eau n'implique pas nécessairement une hausse du compte de taxes des citoyens. Les hausses de taxes ne sont jamais populaires. Or, l'enjeu étant crucial, il est important de veiller à l'acceptabilité publique des recommandations de ce mémoire. Aussi, appelle-t-on à une utilisation prudente des dépenses publiques, en donnant la priorité aux services essentiels, souvent discrets et considérés comme acquis, plutôt qu'aux projets visibles et populaires, mais moins fondamentaux.

Recommandation n° 2: financer le déficit et les coûts de mise aux normes par les gouvernements du Québec et du Canada

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures en eau, il est essentiel que les gouvernements du Québec et du Canada interviennent financièrement pour combler le déficit de maintien d'actif (DMA). Au niveau provincial, cela nécessitera notamment d'augmenter les investissements dans le secteur *municipalités* prévus dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) afin d'accélérer l'élimination du DMA municipal. Toutefois, cette aide financière devrait être conditionnée à des actions concrètes menées par les municipalités pour tendre vers l'auto-financement demandé par la Recommandation n° 1, afin de couvrir à terme les coûts de maintien d'actif des infrastructures. De telles clauses consistent à moduler le financement pour récompenser les villes qui se sont le mieux prises en main à travers leur PGA et l'application de la SQEEP et ont été des facteurs de succès des deux premières éditions de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (2014-2017 et 2019-2025).

L'avantage pour les gouvernements supérieurs réside dans le fait qu'une fois que le DMA est comblé, et que les municipalités ont atteint une certaine autonomie financière, ces gouvernements n'auront plus à se préoccuper de ce volet crucial. L'autofinancement jouera alors son rôle, permettant ainsi aux gouvernements de se concentrer sur d'autres priorités sociales et infrastructurelles. En d'autres termes, et même si une aide accrue sera nécessaire pour les municipalités de petite taille, cet investissement initial permettra de libérer des ressources pour d'autres secteurs essentiels, tout en assurant la pérennité des services d'eau à long terme.

On recommande aussi que les gouvernements du Québec et du Canada soutiennent financièrement la mise aux normes des infrastructures existantes, y compris les mises aux normes ultérieures (une fois le rattrapage réalisé). Cet appui financier devrait être inconditionnel, puisque ce sont ces mêmes gouvernements qui imposent ces normes. Ces interventions permettront de garantir la mise aux normes des systèmes d'approvisionnement et d'assainissement, contribuant ainsi à la sécurité sanitaire et à la durabilité des ressources en eau.

Enfin, pour les nouveaux développements, il est proposé de maintenir le statu quo, avec un financement assuré par les taxes d'amélioration locale municipales, de manière que ces projets d'extension n'impactent pas les finances des municipalités existantes.

La prochaine révision des redevances sur l'eau pourrait être l'occasion d'augmenter les revenus des redevances pour que le Fonds bleu puisse contribuer à résorber le déficit de maintien d'actif. Une autre avenue de solution pourrait être d'impliquer le secteur privé dans le financement pour la mise à niveau des installations de traitement des eaux usées en laissant la possibilité aux municipalités, qui en manifesteraient le désir, de créer des Sociétés d'économie mixte, en eaux usées seulement. Un principe semblable existe déjà dans la gestion des matières résiduelles. Nos institutions municipales et gouvernementales se verraient quelque peu libérées au niveau des divers emprunts à effectuer.



Le soutien financier des personnes à faible revenu de façon à leur assurer l'accès à des services d'eau de qualité

L'équité verticale, qui consiste à traiter de manière différente ceux qui se trouvent dans des situations inégales afin de compenser les désavantages (ministère des Finances, n.d.), est un principe fondamental pour garantir l'accès aux services essentiels pour les personnes les plus vulnérables. Dans les recommandations proposées, le soutien des individus les plus fragilisés de notre société est indispensable, en facilitant leur accès à des services essentiels. Ce soutien vise à réduire les inégalités d'accès et à promouvoir une justice sociale où chaque individu, quels que soient son parcours ou ses difficultés, puisse bénéficier de l'égalité des chances.

Recommandation n° 3: bonifier le crédit d'impôt pour solidarité (provincial) et le crédit pour la TPS (fédéral) pour assurer l'équité verticale

Afin de permettre aux ménages à faible revenu de faire face aux augmentations engendrées par un juste recouvrement des coûts, il sera essentiel de bonifier les aides financières octroyées aux ménages à faible revenu. Ces bonifications permettront aux familles les plus vulnérables d'obtenir les ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs factures de services municipaux, tout en maintenant leur indépendance financière. Du côté des locataires, bien que ceux-ci ne reçoivent pas directement le compte de taxes municipales, ces coûts seront intégrés dans le montant du loyer.

Au niveau provincial, le crédit d'impôt pour solidarité semble être le meilleur véhicule. D'une part, il tient compte du revenu familial, du nombre de membres dans le ménage et le lieu de résidence. Ce programme s'avère déjà très pertinent pour soutenir les familles modestes, en particulier dans les régions comme les villages nordiques. Il pourrait cependant être adapté pour mieux répondre aux spécificités des municipalités

qui ont adopté des systèmes de facturation basés sur les compteurs d'eau. Une telle adaptation permettrait de soutenir davantage les ménages dans ces territoires en tenant compte du coût réel de l'eau.

D'autre part, la fréquence des versements du crédit d'impôt pour solidarité est adéquate puisqu'il peut aller jusqu'à une fréquence mensuelle pour les plus démunis (Revenu Québec, n.d.). Cette fréquence permet de garantir que les ménages à faible revenu auront les fonds nécessaires en main au moment de la réception de la facture d'eau.

Au niveau fédéral le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) est versé sur une base trimestrielle (gouvernement du Canada, 2024), ce qui en fait également un véhicule adéquat.

La bonification des crédits d'impôt pour solidarité et pour la TPS, combinée à une gestion plus transparente et responsable de l'eau, contribuerait ainsi à une approche plus équitable du financement des services municipaux et à une gestion durable des ressources. Afin de garantir que les personnes à faible revenu puissent continuer de payer les coûts des services d'eaux, même dans un contexte de coûts augmentant plus rapidement que l'inflation (puisque un ajustement des revenus est nécessaire pour recouvrer les coûts réels de l'eau), la bonification devrait idéalement être associée à cette augmentation des coûts.



La tarification équitable des ICI et une approche volontaire aux compteurs d'eau résidentiels pour atteindre l'équité horizontale

La tarification volumétrique est indispensable à l'atteinte de l'équité horizontale, c'est-à-dire que « le régime fiscal doit imposer de façon identique les contribuables ou familles ayant les mêmes caractéristiques » (ministère des Finances, n.d.). Elle permet d'assurer que les usagers aux profils similaires soient traités de manière équitable, sans discrimination liée à leur situation géographique ou économique, et de garantir que les coûts de l'eau soient répartis de manière juste entre les différents groupes de population.

Notamment, l'équité horizontale n'empêche pas de tarifer différemment des usagers de types différents comme les industries et les commerces (qui opèrent à but lucratif), les institutions (qui ont une mission publique) et les résidents (qui ont des besoins en eau d'ordre vital). C'est ce qui est proposé ici.

Par ailleurs, l'édition Hiver 2016 du magazine Source ainsi que le Guide L'économie d'eau potable et les municipalités de Réseau Environnement présente respectivement un guide d'achat de compteurs d'eau et des informations pratiques pour accompagner les municipalités dans leurs démarches.

Recommandation n° 4 : implanter une tarification volumétrique des usagers industriels, commerciaux et institutionnels

Réseau Environnement recommande d'adopter une tarification volumétrique pour les immeubles commerciaux et industriels, afin qu'ils contribuent de manière juste au financement des services d'eau et d'assainissement. Notons que les immeubles résidentiels à logements multiples (IRLM) sont également concernés par cette recommandation, puisque leur exploitation est avant tout à but lucratif. D'autre part, ces immeubles sont une source importante de fuites⁶. Bien que moins connue, la tarification volumétrique pour les immeubles locatifs est une pratique courante dans d'autres juridictions, par exemple en Allemagne où il est fréquent que les locataires paient un montant en début d'année pour l'eau potable, montant qui est révisé en fin d'année en fonction de la consommation réelle du logement (OiEau, 2023). D'autre part, la tarification volumétrique permet aux acteurs industriels et commerciaux d'avoir du contrôle sur leur facture municipale. La mise en place de cette tarification se ferait de manière graduelle afin de leur offrir une prévisibilité des dépenses et d'ajuster leurs façons de faire (révision de leur processus de production, remplacement d'équipements désuets, etc.) en conséquence. La tarification devra refléter le coût réel des services d'eau à l'horizon de 10 ans maximum.

Bien que bénéficiant d'un statut différent étant donné leur mission publique, les immeubles institutionnels seraient également soumis à la tarification volumétrique, bien que la mise en œuvre puisse être plus longue. Toutefois, dans une démarche de transparence et responsabilisation, celles qui ne sont pas tarifables recevraient une facture fictive dans un premier temps, leur permettant de prendre conscience des coûts

qu'elles engendrent. Cette mesure pourrait amener des discussions entre les municipalités et le gouvernement provincial afin de revoir les compensations versées (en-lieu de taxes) en lien avec les consommations observées.

Recommandation n° 5 : offrir aux citoyens la possibilité d'obtenir ou de faire installer un compteur d'eau de manière volon- taire, avec obligation pour les municipalités dépassant 90 % de leur capacité.

L'instauration de compteurs d'eau résidentiels et la mise en place d'une tarification volumétrique représentent des leviers potentiels pour promouvoir une gestion plus équitable et durable des ressources en eau. Pour garantir que cette transition soit juste et inclusive, et pour favoriser l'acceptabilité publique, il est essentiel d'adopter une approche volontaire, permettant aux ménages de s'adapter progressivement à ces nouvelles pratiques.

La présente recommandation comporte deux volets. Le premier concerne l'installation de compteurs d'eau résidentiels afin de mieux mesurer la consommation résidentielle en eau. Le second concerne l'adoption d'une tarification volumétrique. Les deux volets reposent sur une base individuelle et volontaire. Toutefois, pour les municipalités ayant atteint 90% de leur capacité (infrastructure d'eau ou ressource en eau),

6 Échange en visioconférence avec représentant de l'AWWA, 10 décembre 2024

il est recommandé d'instaurer d'une tarification volu-métrique pour toutes les catégories d'usagers⁷.

Recommandation 5.1 - Installation de compteurs d'eau résidentiels sur une base volontaire et individuelle

Afin de recueillir davantage de données de consommation que ce qu'il est possible d'obtenir actuellement, on recommande l'installation de compteurs d'eau résidentiels sur une base volontaire et individuelle (par ménage) dans les résidences existantes et de manière obligatoire dans les nouvelles résidences. Le compteur, son installation et sa lecture seraient offerts par la municipalité. S'il est probable que les ménages se portant volontaires soient plus consciencieux que la moyenne, des corrections statistiques pourront être effectuées afin d'obtenir un portrait plus représentatif de la consommation résidentielle globale. **Dans le cadre de la gestion durable de l'eau, il est important que les citoyennes et les citoyens prennent conscience de leur propre consommation et du coût qu'elle engendre pour la société.**

Recommandation 5.2 - Tarification volumétrique résidentielle sur une base volontaire et individuelle

À moyen terme, nous recommandons que les citoyennes et les citoyens aient la possibilité, sur une base volontaire, de voir leur consommation en eau tarifée de manière volumétrique. En effet, une fois que les municipalités auront augmenté leur financement pour refléter le

coût réel des services d'eau (tel que préconisé par la Recommandation 1), il sera important de permettre aux citoyennes et aux citoyens d'avoir un contrôle sur leur facture d'eau. Le barème de tarification s'appuierait sur les informations recueillies grâce à la recommandation 5.1.

Au milieu des années 1990, la Ville de Calgary a proposé cette option à sa population qui, voyant la possibilité de réaliser des économies, a suscité un engouement de la part de la majorité de la population⁸. Il est fort probable que, dans un contexte d'augmentation du financement des services d'eau, une grande partie de la population québécoise opte pour la tarification volumétrique afin de réaliser des économies. Comme à Calgary, et comme mentionné à la recommandation 5.1, les compteurs seraient fournis et installés «gratuitement»⁹ par la municipalité.

En plus de permettre aux citoyennes et aux citoyens d'avoir du contrôle sur leur facture d'eau, cette approche permettrait de mieux répartir les coûts en fonction de l'utilisation réelle de l'eau, mais aussi de favoriser une consommation plus responsable.

La bonne mise en œuvre d'une telle mesure requiert d'informer clairement les ménages de la quote-part qu'ils paient pour les services de l'eau. Celle-ci devra être clairement indiquée sur son compte de taxes, idéalement sur une ligne distincte. Par exemple, bien que l'arrondissement d'Outremont à Montréal ait déjà instauré une ligne pour la Taxe spéciale relative au service de l'eau, cette pratique n'est pas généralisée. Dans de nombreuses régions, les frais liés à l'eau sont inclus dans d'autres charges, rendant

⁷ De manière plus précise, nous recommandons d'utiliser les trois critères du bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable (MAMH, 2023) afin de définir l'indice de demande limité par la capacité qui est attribué aux réseaux et aux municipalités pour lesquelles la demande en eau est ou sera potentiellement limitée par la capacité des infrastructures ou de la ressource en eau. Les réseaux municipaux qui ont un indice de demande limitée par la capacité sont ceux qui répondent à au moins l'un des trois critères suivants :

Critère 1 : L'ensemble des installations de production d'eau potable (du réseau étudié) a fonctionné pendant au moins une journée à plus de 90% de sa capacité maximale nominale, au cours de la dernière année.

Critère 2 : Au moins deux avis de restriction d'utilisation d'eau ont été émis lors d'une sécheresse au cours des 5 dernières années.

Critère 3 : Des investissements, dont l'objectif est d'augmenter la capacité des installations de production d'eau potable d'un réseau, sont prévus dans les 10 prochaines années.

⁸ Échange en visioconférence avec la Ville de Calgary, 6 novembre 2024

⁹ Les guillemets font allusion au fait que le coût d'installation et de lecture des compteurs est inclus dans les coûts de l'ensemble du réseau. Si bien que chaque ménage se retrouve en réalité à payer une faible part du coût de son propre compteur.

ainsi floue la compréhension du coût réel de ce service essentiel. Il est important que les citoyens prennent conscience que les services d'eau ne sont pas gratuits et qu'il existe un coût associé à sa gestion.

Selon une enquête datant de 2009 du Gouvernement du Canada, les foyers disposant de compteurs d'eau et d'une tarification basée sur la consommation ont une utilisation plus faible de 73 % par rapport à ceux soumis à une tarification forfaitaire sans compteur (gouvernement du Canada, 2021). Cette modification dans les habitudes de consommation doit bien sûr être prise en compte dans l'établissement du tarif pour éviter la diminution des revenus nécessaires au financement des services publics liés à l'eau. (Gouvernement du Canada, 2021)

La tarification volumétrique devrait être progressive, avec des blocs de consommation croissants. Ce système inciterait les consommateurs à adopter des comportements plus responsables tout en garantissant qu'une consommation de base reste accessible à tous, indépendamment du revenu. Ce modèle pourrait être comparé à la tarification de l'électricité, un autre service essentiel. En effet, personne ne remet en question le fait de payer l'électricité en fonction de sa consommation : les familles à faible revenu s'acquittent de leur facture, et les foyers plus énergivores paient davantage. Il en va de même pour l'eau : ceux qui consomment plus devraient contribuer plus, sans pénaliser ceux qui ont une consommation modeste.

L'enjeu d'inciter à une consommation responsable est d'autant plus pressant pour les municipalités pour lesquelles la capacité des infrastructures ou de la ressource en eau sont en voie d'être atteintes. La mise en place de compteurs d'eau permet de diminuer le risque de dépasser ces capacités et, ainsi, d'éviter des coûts substantiels à la population. Par exemple, au début des années 1990, la Ville de Repentigny, alors qu'elle était en pleine expansion, **a évité l'agrandissement de son usine grâce à l'installation de compteurs et à l'implantation** d'une tarification volumétrique.

Cela représente des coûts évités considérables s'exprimant en plusieurs dizaines, voire centaines de millions de dollars (selon le cas) pour le contribuable. C'est pourquoi nous recommandons que les municipalités ayant atteint 90% ou plus de leur capacité aient l'obligation d'instaurer une tarification volumétrique pour tous ses résidents. (Boulianne et Laporte, 2020)

«En fait, les débits d'eau potable distribuée et d'eaux usées collectées sur le territoire de Repentigny n'ont pas progressé en 20 ans, et ce, malgré un accroissement de la population de 18 % et l'implantation de plusieurs industries de type agroalimentaire. Ainsi, la tarification de l'eau potable et l'ensemble des stratégies mises en place ont permis aux contribuables de ne pas avoir à investir pour augmenter la capacité de traitement desdites installations depuis maintenant un quart de siècle.»

(Boulianne et Laporte, 2020, p. 61)

N'oublions pas que la Loi sur les cités et villes préconise un lien entre la tarification et le service rendu (Loi sur la fiscalité municipale. RLRQ, c. F-2.1). Autrement dit, une tarification adéquate passe par la mesure du service rendu et donc, dans ce cas-ci, par une mesure de la consommation. D'autre part, le gouvernement du Québec reconnaît le principe de l'utilisateur-payeur comme premier principe de protection de l'environnement (Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. RLRQ, c. C-6.2). Ce principe milite également en faveur d'une tarification volumétrique afin de protéger nos ressources en eau. Dans cette optique, on recommande, la mise à jour de la formation et du guide sur les compteurs d'eau et les bonnes pratiques de facturation pour accompagner les municipalités dans la démarche.

Enfin, bien que le compteur d'eau soit un outil précieux, il ne doit pas nécessairement être le seul mécanisme de tarification. Il devrait être complété par une taxe spéciale, basée sur l'évaluation foncière, afin de maintenir une certaine équité entre les citoyens tout en prenant en compte les spécificités locales. Dans le contexte actuel, bien que la volonté gouvernementale ne soit pas encore pleinement exprimée, il est de la responsabilité des autorités municipales de se rassembler et de défendre ce projet auprès des citoyens, pour garantir une gestion plus équitable et durable de l'eau.

Conclusion

Pour garantir un accès équitable et durable aux services d'eau potable, usée et pluviale, il est essentiel de: (1) développer des mécanismes de financement pérennes, combinant l'autofinancement municipal et le soutien des gouvernements, selon une vision commune sur les objectifs tout en s'autorisant de la flexibilité dans les moyens; (2) accompagner les plus vulnérables pour réduire les inégalités; (3) encourager une gestion responsable de la ressource par le biais de la tarification volumétrique des ICI et de l'installation de compteurs d'eau et d'une tarification volumétrique de manière volontaire chez les citoyens. Ces recommandations, si elles sont mises en œuvre, permettront de préserver ces services essentiels pour les générations futures. Il est donc important d'agir rapidement et de mobiliser tous les acteurs concernés.

Sommaire des recommandations

Un enjeu partagé, un financement partagé pour assurer l'équité intergénérationnelle et permettre l'efficacité des services d'eau



Recommandation 1: viser l'autofinancement des services d'eau municipaux pour 2032



Recommandation 2: financer le déficit et les coûts de mise aux normes par les gouvernements du Québec et du Canada

Le soutien financier des personnes à faible revenu de façon à leur assurer l'accès à des services d'eau de qualité



Recommandation 3: bonifier le crédit d'impôt pour solidarité (provincial) et le crédit pour la TPS (fédéral) pour assurer l'équité verticale

La tarification équitable des ICI et une approche volontaire aux compteurs d'eau résidentiels pour atteindre l'équité horizontale



Recommandation 4: implanter une tarification volumétrique des usagers industriels, commerciaux et institutionnels



Recommandation 5: offrir aux citoyens la possibilité d'obtenir ou de faire installer un compteur d'eau de manière volontaire, avec obligation pour les municipalités dépassant 90% de leur capacité

Références

American Water Works Association (AWWA). (2024). AWWA Policy Statement on Metering and Accountability. <https://www.awwa.org/policy-statement/metering-and-accountability/>

Assemblée nationale du Québec. (2024). Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (RLRQ, chapitre C-6.2). Article 4. Gouvernement du Québec. Consulté le 18 décembre 2024 sur [c-6.2 - Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l](#)

Assemblée nationale du Québec. (2024). Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1). Article 244.2. Gouvernement du Québec. Consulté le 18 décembre 2024 sur [F-2.1 - Loi sur la fiscalité municipale](#)

Boulianne, M. et Laporte, A. (2020). Tarification de l'eau potable à Repentigny : une recette gagnante. *Vecteur Environnement*, 53(1), 60-61. <https://www.reseau-environnement.com/web/t/2872?unique=3b721f6d418659dd20542113c51bbf9ef88ba232&>

Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU). (2020). Guide de gestion des actifs municipaux pour le renouvellement des infrastructures ponctuelles en eau. [Guide-de-gestion-des-actifs-municipaux-pour-le-renouvellement-des-infrastructures-ponctuelles-en-eau.pdf](#)

Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU). (2022). Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec. [Rapport 2022]. <https://ceriu.qc.ca/system/files/2023-02/Rapport-annuel-2022-Portrait-des-infrastructures-en-eau-des-municipalites-du-Quebec.pdf>

Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU). (2023a). Guide d'élaboration d'un plan de gestion d'actifs municipaux. [CERIU_Guide-d-elaboration-d-un-plan-de-gestion-d-actifs-municipaux_v1.2.pdf](#)

Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU). (2023b). Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec. [Rapport 2023]. <https://ceriu.qc.ca/system/files/2024-03/Rapport-2023-Portrait-des-infrastructures-en-eau-des-municipalites-du-Quebec.pdf>

Conseil des académies canadiennes (CAC). (2009). La gestion durable des eaux souterraines au Canada. [Rapport du comité d'experts sur les eaux souterraines]. [https://cca- https://www.rapports-cac.ca/wp-content/uploads/2022/11/Le-gestion-durable-des-eaux-souterraines-au-canada-Rapport-FR.pdf](https://cca-https://www.rapports-cac.ca/wp-content/uploads/2022/11/Le-gestion-durable-des-eaux-souterraines-au-canada-Rapport-FR.pdf)

Enviro Compétence. (2020). Étude sur la main-d'œuvre de la filière eau : Rapport final 2020. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4083886>

Environnement Canada. (2011). Rapport 2011 sur la tarification municipale de l'eau. Tarification municipale de l'eau, statistiques de 2009. https://publications.gc.ca/collections/collection_2012/ec/En11-3-2011-fra.pdf

Fédération canadienne des municipalités (FCM). (Mars 2006). Tarification des services d'eau et d'égout : Recouvrement intégral des coûts. [Infraguide]. <https://fcm.ca/sites/default/files/documents/ressources/guide/infraguide-tarification-des-services-deau-et-degout-pgam.pdf>

Gouvernement du Canada. (2013). L'eau au Canada. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/eau-aperçu/publications/eau-au-canada.html>

Gouvernement du Canada. (2021). Consultation de Mesures Canada sur les compteurs d'eau. [Consultation de Mesures Canada sur les compteurs d'eau](#)

Gouvernement du Canada. (2024). Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH). <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/credit-taxe-produits-services-taxe-vente-harmonisee-tps-tvh.html>

Gouvernement du Québec. (23 mai 2024) Faits saillants sur la consommation d'eau potable. [Faits saillants sur la consommation d'eau potable | Gouvernement du Québec](#)

Groupe Ageco. (2021). Estimation du retour sur investissement pour les infrastructures en eau au Québec. <https://www.reseau-environnement.com/blog/publications-techniques-3/estimation-du-retour-sur-investissement-pour-les-infrastructures-en-eau-au-quebec-72>

Houle, S. (23 février 2024). *Compteurs d'eau à Shawinigan : confusion et tarification*. Le Nouvelliste. <https://www.lenouvelliste.ca/actualites/actualites-locales/2024/02/23/compteurs-deau-a-shawinigan-confusion-et-tarification-30Y607M3MRHDZJLNW3SL7EKSAU/>

Institut de la statistique du Québec. (2024). Quantité d'eau potable distribuée par les municipalités. <https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/strategie-quebecoise-eau/documents/5.1-Eau-potable-distribuee.pdf>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (n. d. a.). *Water Withdrawal and Protection Regulation (WWPR)*. Gouvernement du Québec. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/prelevements/reglement-prelevement-protection/index-en.htm>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (n. d. b.). Regulation respecting the framework of authorization of certain projects to transfer water out of the St. Lawrence River Basin. Gouvernement du Québec. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/grandslacs-en/reglement/transfert.htm>

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2022). *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable Horizon 2019-2025. Base de données 2022* [Base de données présentant les résultats des Bilans 2022]. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/infrastructures/strategie_quebecoise_eau_potable/BIL_base_donnees_2022.xlsm

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2021). *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable Horizon 2019-2025*. [Rapport annuel de l'usage de l'eau potable 2021]. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/infrastructures/strategie_quebecoise_eau_potable/rapport_usage_eau_potable_2021.pdf

Ministère des finances. (n.d.). *Atteinte des objectifs du régime fiscal*. Gouvernement du Québec. <https://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/depenses-fiscales/metho-objectif.asp>

Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP). (2012). *Gestion intégrée des ressources en eau : cadre de référence*. Gouvernement du Québec. https://www.cobaver-vs.org/wp-content/uploads/2016/11/Guide_Gestion_integree_des_ressourcesen_eau_GIRE_MDDELCC.pdf

Office international de l'Eau (OiEau). *Les modèles économiques de gestion et de tarification de l'eau en Europe : Synthèse*. Mars 2023. [Gestion-et-tarification-de-leau_SYNTHESE-2023.pdf](https://www.oieau.org/fr/ressources/etudes-et-reports/Gestion-et-tarification-de-leau_SYNTHESE-2023.pdf)

Ouranos. (2018). Atlas interactif de la vulnérabilité de la population québécoise aux aléas climatiques à l'intention des acteurs locaux et régionaux. <https://www.ouranos.ca/fr/projets-publications/atlas-interactif-de-la-vulnerabilite-de-la-population-quebecoise-aux-aleas>

Revenu Québec. (n.d.). Versement du crédit d'impôt pour solidarité. <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-solidarite/versement-du-credit-dimpot-pour-solidarite/>

Savary, J. (21 août 2024). *Compteurs d'eau obligatoire : Waterloo appuie sur pause*. La Voix de l'Estrie <https://www.lavoixdelest.ca/actualites/actualites-locales/2024/08/21/compteurs-deau-obligatoires-waterloo-appuie-sur-pause-PGQWTSZ77VCHXG5C6F6UEC2Q5Y/>

Source. (2016). Guide d'achat de compteurs d'eau. https://issuu.com/maya2/docs/source_hiver_2016_lr/1

Statistique Canada. (2021a). Utilisation d'eau potable selon le secteur et utilisation quotidienne moyenne. [Utilisation d'eau potable selon le secteur et utilisation quotidienne moyenne](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/28-263-x/2021001/article/00001-eng)

Statistique Canada. (2021b). Mesures de conservation d'eau à l'intérieur de la maison. [Mesures de conservation d'eau à l'intérieur de la maison](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/28-263-x/2021001/article/00001-eng)

Statistique Canada. (2023). Potable water use by sector and average daily use. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=3810027101>

Université Laval. (2024). Programme de bourses perspective Québec. <https://www.bbaf.ulaval.ca/bourses-detudes/>

Eau



Matières résiduelles



Sols et eaux souterraines



Biodiversité



Air, changements
climatiques et énergie



Réseau Environnement

295, Place d'Youville
Montréal (Québec) H2Y 2B5

514 270-7110

www.reseau-environnement.com

info@reseau-environnement.com